CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal adopté de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 22 septembre 2021
Visioconférence TEAMS

Présences :

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
David Décarie (Études françaises)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)
Julie Forgues (Arts visuels)
Thomas Hodd (Anglais)
Émilie Grace Lavoie (rep. unité II)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Guillaume Lépine (Rep. prof., Arts)
Ève Léger (Rep. étud., Sc. soc.)
Gervais Mbarga (Info.-comm.)
Denise Merkle (Traduction et langues)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)
Monique Richard (Musique)
Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Arnaud Scaillerez (Rep. prof., Sc. Soc.)
Lise Savoie (Travail social)
Katia Talbot (Art dramatique)
Jean-François Thibault (Doyen)
Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)
Guy Vincent (Histoire et géographie)

Le doyen souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de faculté. Il présente les nouveaux membres, soit Émilie Grace Lavoie, représentante de l'unité II, Ève Léger, représentante étudiante des sciences sociales, Guillaume Lépine, représentant du corps professoral des arts, et Katia Talbot, directrice du Département d'art dramatique. Il précise que Jean-Luc Bonnaud et Guy Vincent occupent des fonctions différentes de celles de l'an dernier et qu'ils siègent respectivement au Conseil comme directeur et directeur adjoint du Département d'histoire et de géographie.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 22 septembre 2021

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. Deux ajouts sont proposés au point Informations : Atelier sur la santé mentale et Comité ad hoc sur la qualité de la langue française.

Le doyen rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Pierre-Marcel Desjardins propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2021

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Lise Savoie propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2021

Point 3 : Le doyen a rencontré les membres du Conseil de la FESR en septembre et il dresse un bilan positif de cette rencontre. Le nouveau vice-doyen de la FESR, Benoit Doyon-Gosselin, constate aussi que le ton est modéré dans les comités auxquels il a assisté. La lettre semble donc avoir eu un effet bénéfique. Monique Richard abonde dans le même sens et constate que le nouveau vice-doyen est à l'écoute des doléances des collègues de la FASS.

Point 5.1.1 : Les modifications des cours HIST6002 et HIST6020 ont été acheminées au Comité des programmes à la fin juin. Elles seront probablement à l'ordre du jour de la rencontre du mois d'octobre.

Point 5.2.1 : Le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs pour l'évaluation des programmes en administration publique et en gestion des services de santé a été envoyé à la FESR.

Point 7 : Rien à signaler pour le prix d'excellence académique sinon que le montant associé à ce prix a été éliminé pour permettre la création de bourses de 2e cycle. Les informations liées à ces bourses seront abordées lors de cette présente rencontre.

Point 8 : Pour le moment, à la FASS, c'est le statu quo en ce qui a trait aux cours à faibles inscriptions, mais le VRER souhaiterait ouvrir un chantier sur la question.

4. Affaires étudiantes

Ève Léger présente un court bilan de l'expérience étudiante depuis la rentrée universitaire. Une des préoccupations principales reste les absences en cas d'isolement ou d'attente de test et les moyens prévus pour rattraper les notions manquées. Elle demande si l'Université de Moncton a fourni des lignes directrices au corps professoral pour que ceux et celles qui sont dans l'obligation de s'absenter puissent poursuivre leurs apprentissages.

Le vice-doyen indique qu'aucun plan global n'a été développé, car le contexte et les situations sont trop différents d'un cours à l'autre, mais que le dialogue est la voie à privilégier. Les professeures et professeurs savent que les absences pourraient être nombreuses ce semestre et devraient avoir des stratégies pour faire face à cette situation.

Ève Léger ajoute que le Conseil étudiant recrute actuellement des étudiantes et étudiants pour participer aux Jeux de la science politique. L'Université de Moncton y participe pour la première fois et d'ici le début octobre, on cherche à recruter 28 personnes inscrites en science politique, ou dans un domaine connexe, et à trouver des fonds pour financer cette activité qui se déroulera à l'UQAM. Un courriel a été envoyé à ce sujet à tout le corps professoral.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

Aucun dossier à l'étude.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

6.1 RDD et RVD

Rien à signaler.

6.2 Sénat et Comité des programmes

Les recommandations relatives à la MA et au PhD en études littéraires ont été adoptées par le Sénat académique en août dernier.

La prochaine rencontre du Comité des programmes aura lieu en octobre prochain. L'étude des dossiers, qui avait pris du retard en raison de la pandémie, est maintenant largement à jour.

7. Efforts de recrutement et de rétention à la FASS [*Annexe 1*]

Le doyen rappelle aux unités leur rôle dans le recrutement et la rétention des étudiantes et étudiants de leurs programmes.

Il leur demande de documenter les stratégies mises en œuvre pour le recrutement et la rétention et de les transmettre au décanat. Un échange sur les bonnes pratiques sera ensuite organisé au Conseil de faculté avec Denis Boucher et Michelle Nowlan.

Les statistiques d'inscriptions dans les programmes de la faculté ne sont pas encore disponibles, mais la situation semblait inquiétante en août avec 44 inscriptions de moins que l'an dernier (données incluant les trois campus). On souhaite atteindre au moins les mêmes chiffres que l'an dernier. Les membres recevront ces données par courriel lorsqu'elles seront disponibles.

8. Informations

8.1 Postes gelés à la Faculté

Le doyen indique que huit postes sont gelés actuellement à la FASS en raison de la situation financière dans laquelle se trouve l'université. Il rappelle que les restrictions budgétaires l'avaient contraint à couper environ 930 000$ à la Faculté et que, par conséquent, les départs à la retraite n'avaient pas été remplacés, mais gelés au moins jusqu'en juillet 2022. Il souhaite le retour de ces postes en juillet prochain. Cependant, pour l'instant, le flou demeure quant au nombre de postes qui pourraient être récupérés. Qui plus est, la situation financière de l'université n'a pas changé, l'équilibre financier est difficile à atteindre en raison des déficits accumulés et un nouveau vice-recteur entrera en fonction cette année, en plein milieu de l'exercice budgétaire.

Même si l'avenir de ces postes reste incertain, le doyen demande aux unités qui ont vu un poste gelé de lui envoyer une lettre pour demander sa réouverture. Cette lettre devra être circonstanciée, convaincante, et devra montrer l'importance de ce poste pour la qualité de leur programme. Il demande aussi d'ajouter à la lettre le profil recherché, les atouts, les expertises, tout en gardant en tête que la

polyvalence est aussi essentielle pour que la personne retenue puisse offrir une variété de cours au-delà de son champ de spécialisation. Les lettres peuvent être envoyées au doyen le plus tôt possible afin qu'il puisse bien défendre les besoins de la FASS.

8.2 Retour sur la rentrée en présentiel

Le doyen donne la parole aux membres pour connaitre leurs impressions sur le déroulement des cours depuis la rentrée. Il précise que la période de transition sera certainement prolongée au-delà du 15 octobre et que le semestre d'hiver sera planifié dans les mêmes conditions que cet automne.

Dans l'ensemble, les membres reconnaissent que le semestre se déroule très bien, que la participation est bonne dans les classes et que le retour en présentiel est accueilli favorablement par toute la communauté universitaire.

Des membres mentionnent que plusieurs étudiantes et étudiants ont dû se placer en quarantaine depuis le début du semestre. Des professeures et professeurs apportent donc leur ordinateur portable en salle de classe pour donner le cours à la fois en présentiel et en virtuel.

Un membre se demande si l'université peut couvrir les coûts liés à l'achat de désinfectant pour le matériel partagé dans les classes, comme les caméras. Le doyen confirme que le décanat peut absorber ces coûts.

Un membre soulève une préoccupation étudiante, soit la hausse des prix des logements. Il suggère que des réflexions soient menées sur la question de l'abordabilité des logements sur le campus puisque leur coût peut certainement avoir des effets sur le recrutement et la rétention.

Une membre constate que dans les grands groupes, la distanciation sociale n'est pas nécessairement respectée et que c'est d'autant plus vrai à l'entrée et à la sortie des classes. Une autre membre abonde dans le même sens et a aussi constaté un grand nombre de personnes rapprochées dans les couloirs, ce qui peut causer des tensions et des inquiétudes.

Une membre demande s'il est possible d'exiger une preuve de test négatif au retour en classe d'une étudiante ou d'un étudiant. Le doyen indique qu'on ne peut l'exiger puisqu'il s'agit d'une information confidentielle.

8.3 Bourses facultaires de recrutement et de rétention [*Annexe 2*]

Le doyen rappelle que lors de la création du prix d'excellence académique, l'ensemble des membres proposait d'éliminer le montant d'argent associé à ce prix et de le redistribuer aux étudiantes et étudiants de la Faculté. Le doyen et le vice-doyen souhaitaient justement contribuer davantage aux études de 2e cycle puisqu'elles sont moins bien financées que les études de 1er et de 3e cycle. Dix bourses ont donc été créées, cinq pour le recrutement et cinq pour la rétention.

Les bourses de recrutement de 2000 $ seront gérées par la FESR et attribuées selon ses critères de sélection actuels. Les bourses de rétention de 1000 $ seront gérées par la Faculté et un comité sera formé afin de s'occuper de ce dossier.

Le doyen demande aux unités de commencer à repérer dès maintenant les étudiantes et étudiants les plus susceptibles de vouloir poursuivre leurs études au 2e cycle à l'Université de Moncton et de les inviter à présenter une demande de bourse de recrutement en décembre.

8.4 Visibilité des membres du corps professoral : page Web

Le doyen rappelle l'importance de mettre à jour les profils personnels et les pages départementales pour favoriser la visibilité des membres du corps professoral et les activités qui se déroulent au sein des unités.

Le vice-doyen indique à ce sujet qu'il est toujours possible de se faire photographier à la Faculté des sciences de l'éducation.

Le doyen fournit un lien vers un tutoriel qui présente la marche à suivre pour mettre à jour la page Web du département et les pages personnelles.

8.5 Atelier sur la santé mentale

Julie Forgues explique que le corps professoral manque parfois de ressources pour gérer les problèmes de santé mentale. Elle invite les membres à visiter le site du Service de santé et psychologie de l'Université de Moncton qui fournit de l'information utile sur cette question.

Des ateliers de groupe sur la santé mentale sont également offerts par Raymond Blanchard au coût de 70 $ par personne. Elle suggère que cet atelier soit offert aux collègues de la Faculté.

Le doyen invite les membres à consulter leurs collègues et à l'informer de l'intérêt pour cet atelier. Il s'informera auprès du VRER à savoir si l'Université pourrait en assumer les coûts.

Julie Forgues ajoute que Bell Media offre aussi des formations intéressantes sur la santé mentale. Elles sont accessibles en anglais pour le moment, mais seront disponibles en français vers le mois de mars.

8.6 Comité ad hoc sur la qualité de la langue française

Gervais Mbarga explique qu'en mai dernier, le Sénat académique a abordé la question de la qualité de la langue de la communauté universitaire. Le recteur et le Conseil de la langue française ont tenu une séance de travail et ont proposé une journée de réflexion afin de définir le mandat d'un Comité ad hoc sur la qualité de la langue française.

Puisque la FASS est composée de professeures et professeurs spécialistes des questions linguistiques, il invite les membres à assister à la première rencontre.

Le doyen propose d'envoyer un courriel au corps professoral de la Faculté.

9. Autres points

Rien à signaler.

10. Clôture de la séance

Gervais Mbarga propose la levée de la séance à 14 h 53.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc